

**Rapport adressé au Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies sur le Programme d'assistance
aux pays de l'Union du fleuve Mano**

**Présenté par les ministres des affaires étrangères
des pays membres de l'Union du fleuve Mano
(Guinée, Libéria et Sierra Leone)
au nom de leurs gouvernements respectifs**

Septembre 2004

Les acteurs du présent rapport, qui fournit une description générale de la situation dans les pays de l'Union du fleuve Mano, préconisent un programme visant à consolider la paix et à accélérer la reconstruction dans le bassin du fleuve Mano. Ils estiment qu'un appui sous-régional cohérent est nécessaire pour les efforts actuels de consolidation de la paix déployés par les pays individuels. Ils rendent compte de la nouvelle détermination des dirigeants des trois pays (Guinée, Libéria et Sierra Leone) s'agissant de relancer la coopération officielle dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, comme indiqué dans le texte issu du sommet tenu dans une atmosphère amicale, à Conakry, le 20 mai 2004.

Le programme sous-régional proposé fait fond sur le programme de développement pour la paix dans les pays de l'Union du fleuve Mano, élaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui, en 1999, avait reçu du Secrétaire général de l'ONU le mandat de mobiliser le système des Nations Unies et d'autres institutions partenaires en vue de l'élaboration d'un programme de reconstruction et de consolidation de la paix après un conflit pour ces pays. Le programme envisagé s'articule autour des priorités suivantes : 1) assistance à la mise en œuvre du quinzième protocole se rapportant à la Déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la coopération en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et de relations extérieures ; 2) initiative sous-régionale de lutte contre le VIH/sida chez les réfugiés et dans leurs communautés d'accueil ; 3) revitalisation du secrétariat de l'Union du fleuve Mano de façon qu'il serve de pilier institutionnel pour le renouveau de la coopération entre les pays ; 4) renforcement des capacités pour la promotion d'une culture de paix ; et 5) éléments propres à chaque pays visant à renforcer l'impact du programme sous-régional.

Compte tenu de l'interdépendance entre les événements récents en Côte d'Ivoire et la situation dans le bassin du fleuve Mano en général, le programme envisagé vise à renforcer la coopération avec la Côte d'Ivoire et à y étendre certains des éléments du programme sous-régional, comme indiqué lors du Sommet de l'Union en mai 2004, auquel ont également participé les chefs d'État de Côte d'Ivoire et du Mali.

Le présent rapport recommande notamment :

- a) La mise au point d'un programme commun de paix, de sécurité et de développement pour les pays de l'Union dans un cadre révisé, inspiré de la Déclaration de 1973, englobant des systèmes d'alerte précoce et le maintien de l'ordre ;
- b) Une meilleure coordination de l'aide apportée par le système des Nations Unies aux pays de l'Union ;
- c) L'appui à la revitalisation du secrétariat de l'Union pour contribuer à la coordination et au suivi de la coopération en matière de développement sous-régional ;
- d) Le versement des contributions annoncées et de ressources supplémentaires à l'appui des programmes nationaux d'appel humanitaire et du programme sous-régional proposé dans le présent rapport ;
- e) La mobilisation des ressources et la prestation au moindre coût d'une assistance internationale grâce à des instruments comme le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, axés sur la sécurité et l'atténuation de la pauvreté ;
- f) L'intégration des initiatives d'utilisation des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les jeunes et les ex-combattants, dans des programmes de démobilisation, de désarmement, de réinsertion et de reconstruction ;
- g) Le renforcement des capacités en vue de la promotion d'une culture de paix en utilisant les réseaux et les instruments communautaires, y compris les technologies de l'information et de la communication.

Table des matières

Page

1.	Introduction.....	1
2.	Fondement de l'assistance internationale à l'appui de l'initiative sous-régionale.....	2
2.1	Rôle stabilisateur de la présence internationale dans la sous-région.....	3
2.2	Nécessité d'une dimension sous-régionale pour renforcer les initiatives nationales.....	3
2.3	La paix et la stabilité en Côte d'Ivoire comme éléments indispensables dans la sous-région.....	5
2.4	Une nouvelle impulsion au soutien à l'Union du fleuve Mano.....	5
3.0	Programme prioritaire pour relever les grands défis qui se posent à l'Union du fleuve Mano.....	6
3.1	Programme sous-régional.....	6
3.2	Programmes complémentaires à l'échelon des pays.....	9
3.2.1	Guinée.....	9
3.2.2	Libéria.....	10
3.2.3	Sierra Léone.....	12
4.	Partenariat pour soutenir l'initiative de l'Union du fleuve Mano.....	13
5.	Conclusions et recommandations.....	14

1. INTRODUCTION

1. Dans le présent rapport, présenté au nom de leurs gouvernements respectifs par les ministres des affaires étrangères des Républiques de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone (ci-après dénommés les pays de l'Union du fleuve Mano) au Secrétaire général de l'ONU, les dirigeants actuels des trois pays de l'Union du fleuve Mano expriment leur espoir de consolider la paix et la sécurité, condition préalable au redressement économique et au développement durable dans la sous-région. Le rapport contient des propositions visant à répondre aux besoins urgents de chacun des pays et de la sous-région dans les domaines de la sécurité, de la paix et de la reconstruction. Compte tenu de la pénurie manifeste de ressources dans les trois pays, le rapport demande également une assistance effective accrue de la part de la communauté internationale.

2. La nécessité d'une approche sous-régionale de reconstruction et de consolidation de la paix après un conflit pour les pays de l'Union du fleuve Mano est largement admise depuis juillet 1999, date à laquelle le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a eu des entretiens approfondis à ce sujet avec les dirigeants d'Afrique de l'Ouest. Le Secrétaire général a alors chargé le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de mobiliser le système des Nations Unies et d'autres institutions partenaires afin d'élaborer un programme visant à réunir les conditions d'une paix durable, de la sécurité et du développement dans les trois pays de l'Union du fleuve Mano.

3. Pour exécuter ce mandat, la CEA a rapidement entamé des consultations avec les trois gouvernements et d'autres partenaires, afin de définir les modalités appropriées pour un programme global de consolidation de la paix et de sécurité pour la sous-région. Parmi les partenaires consultés, on peut citer le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Banque africaine de développement (BAfD), ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

4. Outre ces consultations, la CEA a également envoyé des missions interinstitutions chargées d'évaluer les domaines d'intervention possibles. Le Programme de développement pour la paix ainsi a été articulé autour de trois domaines prioritaires, à savoir : 1) l'assistance à la mise en œuvre du quinzième protocole se rapportant à la Déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la coopération en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et de relations extérieures ; 2) le renforcement des capacités de la société civile dans les pays de l'Union ; et 3) la revitalisation du secrétariat de l'Union du fleuve Mano de façon qu'il serve de cadre institutionnel pour renforcer la confiance et la coopération entre les trois pays.

5. La CEA a proposé l'exécution d'une deuxième phase, dont l'objectif serait de concrétiser les efforts de paix et de développement à long terme et qui serait définie après des évaluations complètes des besoins et la tenue de nouvelles consultations avec les gouvernements, le secrétariat de l'Union et des donateurs potentiels. Le projet de deuxième phase du Programme de développement pour la paix, approuvé par les partenaires de l'Union en février 2004, met l'accent sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile en vue de leur participation et de leur contribution effectives aux processus de paix et de reconstruction après un conflit.

6. Lors d'une réunion organisée à Freetown du 21 au 23 mars 2002, le groupe de travail interinstitutions constitué par la CEA pour veiller à l'élaboration du programme a recommandé que le Programme de développement pour la paix démarre sur la base des propositions de projet déjà élaborées. Les participants à la réunion ont estimé que la volonté politique et la confiance mutuelle entre les chefs d'État du moment étaient nécessaires pour faciliter une réelle coopération et la création d'un environnement propice à un soutien effectif de la part des donateurs.

7. Heureusement, une nouvelle ère politique se fait jour, marquée par la stabilisation de la démocratie en Sierra Leone et la prise de fonctions du gouvernement national de transition au Libéria. Les relations entre les trois pays de l'Union du fleuve Mano se sont considérablement

améliorées, comme en témoigne l'atmosphère cordiale dans laquelle s'est déroulé le Sommet de l'Union à Conakry le 20 mai 2004. Les participants au Sommet ont une nouvelle fois appelé la communauté internationale à contribuer à la revitalisation de l'Union afin de faciliter la mise en œuvre du quinzième protocole se rapportant à la Déclaration de l'Union sur la coopération en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et de relations extérieures, ainsi que d'autres mesures de confiance.

8. L'appui de la communauté internationale permettra non seulement de valoriser les initiatives de maintien de la paix en cours dans ces trois pays, il contribuera également à mieux faire comprendre à leurs dirigeants les exigences d'une paix et d'une sécurité durables dans la sous-région et à raffermir l'espoir de faire passer la sous-région de la prévention des conflits à la reconstruction et au développement. Plus particulièrement, dans la perspective du retrait éventuel des forces internationales de maintien de la paix, cette assistance aidera à renforcer les capacités des trois pays pour s'attaquer collectivement aux menaces transfrontières qui ont alimenté l'insécurité et les conflits par le passé et entravé la coopération sous-régionale.

2. FONDEMENT DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE A L'APPUI DE L'INITIATIVE SOUS-RÉGIONALE

9. Les pays de l'Union du fleuve Mano sortant d'un conflit prolongé qui a causé non seulement des souffrances humaines sans précédent, mais aussi des dégâts énormes au niveau de l'infrastructure socioéconomique, des déplacements de populations, l'érosion du capital social et humain, le dérèglement des échanges et l'affaiblissement des capacités institutionnelles. Rien ne témoigne plus visiblement de cette tragédie que le mauvais classement des trois pays dans les récents rapports du PNUD sur le développement humain.

10. Bien que la Guinée n'ait pas eu à souffrir des conséquences destructrices de la guerre au Libéria et en Sierra Leone, l'impact des conflits et l'instabilité de ses deux voisins ont entravé ses propres efforts de développement. L'arrivée d'un million de réfugiés a mis à rude épreuve l'infrastructure socioéconomique du pays. Les incursions de groupes armés ont causé des dégâts considérables à l'infrastructure dans les zones frontalières, aggravé une situation humanitaire déjà précaire et suscité de graves préoccupations au sujet de la sécurité aux frontières.

11. Par ailleurs, le conflit a mis en péril la coopération économique et politique entre les trois nations car les dirigeants de la sous-région s'accusent réciproquement de financer des activités rebelles de l'autre côté des frontières des uns des autres et n'ont pas mis en œuvre le Protocole de non-agression et de coopération en matière de sécurité, signé en novembre 1996 à Freetown, ni le quinzième protocole se rapportant à la Déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la coopération en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et de relations extérieures signé en mai 2000 à Conakry.

12. Pendant ces troubles, la communauté internationale a beaucoup fait pour empêcher la destruction totale de la sous-région, grâce à des actions d'aide humanitaire et de recherche de la paix. Les dirigeants actuels de la sous-région demandent un appui international pour mettre en œuvre une stratégie régionale qui couvre notamment les aspects ci-après :

- L'assurance d'une transition couronnée de succès au Libéria ;
- L'atténuation de la charge causée par les réfugiés en Guinée ;
- La prorogation du mandat de la MINUSIL en vue d'une meilleure consolidation de la paix en Sierra Leone ;
- Le rétablissement de la confiance dans la sous-région grâce à un engagement politique de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit, et à la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union et des protocoles s'y rapportant ainsi que du moratoire de la CEDEAO sur le trafic des armes légères ;

- L'inclusion de la société civile, en particulier des chefs traditionnels et des communautés frontalières, dans les arrangements nationaux et sous-régionaux de sécurité et de consolidation de la paix ;
- La mise en place des fondements d'une croissance soutenue et redistributive, reposant sur la multiplication des possibilités d'emploi et la reconnaissance des spécificités régionales et locales dans l'affectation des ressources publiques ;
- La revitalisation du secrétariat de l'Union du fleuve Mano afin de faciliter l'exécution et le suivi des programmes et activités au niveau sous-régional.

2.1 Rôle stabilisateur de la présence internationale dans la sous-région

13. La communauté internationale, en particulier la CEDEAO et l'ONU, a largement contribué aux efforts des pays de l'Union du fleuve Mano pour établir et consolider la paix et la sécurité, et promouvoir le développement durable.

14. Malgré des ressources limitées, la CEDEAO a eu une influence majeure dans la mise au point de programmes de paix et de sécurité dans le bassin du fleuve Mano. Depuis la création de l'ECOMOG, la CEDEAO a endigué les attaques rebelles au Libéria et en Sierra Leone, réunissant ainsi les conditions propices au déploiement d'opérations internationales de maintien de la paix dans ces pays. La CEDEAO a également contribué, grâce à sa volonté politique résolue et à sa clairvoyance, à différents dialogues qui ont abouti à des accords historiques comme l'Accord de Lomé de 1999 concernant la Sierra Leone et l'Accord de paix d'Accra de 2003 conclu entre les parties libériennes.

15. L'ONU, quant à elle, a participé activement aux efforts humanitaires et aux activités de renforcement de la paix depuis leur lancement et pendant toute la période des conflits au Libéria et en Sierra Leone. L'engagement de l'ONU est symbolisé par la nomination de représentants spéciaux du Secrétaire général dans ces deux pays et la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar. La signature de l'Accord de paix de Lomé concernant la Sierra Leone en juillet 1999 a conduit au déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) qui, en tant que force stabilisatrice, a contribué à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants, au retour et à la réinsertion des réfugiés et des déplacés, et au rétablissement des institutions de gouvernance. La MINUSIL était d'ailleurs la principale opération de maintien de la paix dans le monde au plus fort de son déploiement en 1998.

16. On notera également que suite à la réduction des forces en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) est devenue la mission la plus importante. Bien que la MINUL doive encore étendre ses opérations à la totalité du territoire du Libéria, en particulier aux zones frontalières, il est encourageant de voir qu'elle a déjà accompli des progrès remarquables depuis son déploiement en octobre 2003, à la suite de la signature de l'Accord d'Accra et de l'institution d'un gouvernement national de transition.

17. De façon générale, les interventions de la communauté internationale dans les pays du bassin du fleuve Mano ont eu des résultats concrets. Bien que fragile, une paix relative est revenue dans la sous-région. La présence de la MINUSIL en Sierra Leone et de la MINUL au Libéria est une dissuasion pour les activités déstabilisatrices de diverses factions qui avaient alimenté l'instabilité et la guerre par le passé. Toutefois, on constate certains vestiges du conflit, comme des activités criminelles transfrontières et les trafics lucratifs d'armes légères, de diamants, de drogues et d'autres produits, en augmentation dans la zone. Ces problèmes doivent être réglés si on veut rétablir la confiance et la sécurité transfrontalière dans la sous-région.

2.2 Nécessité d'une dimension sous-régionale pour renforcer les initiatives nationales

18. Les peuples du Libéria, de la Guinée et de la Sierra Leone sont connus pour leurs affinités historiques, culturelles et linguistiques. La création de l'Union du fleuve Mano en 1997 a encore approfondi la notion d'appartenance commune et de solidarité entre les peuples de ces pays car ils

ont pu bénéficier de la liberté de circulation et d'échanges socioéconomiques dans le cadre de la coopération sous-régionale. Malheureusement, à cause de ces affinités, les retombées des conflits locaux, en particulier dans les zones frontalières, ont provoqué des crises sous-régionales aux conséquences multiples notamment des flux de réfugiés grandissant les frontières. On peut donc dire que la survie et la prospérité des différents pays et de la sous-région dans son ensemble, sont inextricablement liées et dépendent dans une grande mesure de la sécurité individuelle et collective.

19. Malgré ces interdépendances, l'inventaire des programmes actuels de diverses organisations révèle que la plupart des activités d'aide humanitaire, de maintien de la paix, de désarmement, de réinsertion des réfugiés et des déplacés, de réconciliation politique, de sécurité et d'assistance économique se déroulent principalement au niveau national. Une dimension sous-régionale fait souvent défaut.

20. Les acteurs aux niveaux national et sous-régional reconnaissent clairement que l'approche sous-régionale jouera un rôle primordial dans la construction d'une stabilité durable dans la zone du bassin du fleuve Mano. Il s'agira en premier lieu de renforcer la confiance parmi les dirigeants et de promouvoir la réconciliation à tous les niveaux, ce qui permettra de tracer une nouvelle voie pour la coopération économique et politique dans la sous-région. L'étape suivante consistera à consolider la sécurité dans la sous-région.

21. Conscients du caractère sous-régional du conflit et de la relation qui existe entre la sécurité et l'intégration régionale, les trois Gouvernements ont souligné la nécessité de dispositifs sous-régionaux de sécurité dans le cadre de la Déclaration du fleuve Mano, en vue de renforcer et rétablir la paix dans tous les pays, conformément à la vision du Secrétaire Général en 1999. L'on note, à cet égard, l'adoption lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des trois pays tenue en mars 2000 à Monrovia d'une stratégie appelant à : (1) la réouverture immédiate du secrétariat de l'Union du fleuve Mano, (2) l'institutionnalisation des mesures visant à instaurer la confiance, la sécurité et la stabilité et (3) la reprise des activités dans tous les domaines de la coopération sous-régionale. Les ministres ont recommandé la création des organes suivants :

(a) Une commission mixte sur la sécurité comprenant les ministres de la défense, de la justice et de la sécurité, des affaires étrangères et de l'intérieur ;

(b) Un comité technique composé de conseillers pour les questions de sécurité nationale, de représentants des ministres de la défense, de la sécurité ou de la justice, des affaires étrangères et de l'intérieur, de chefs d'état-major des armées, d'inspecteurs généraux de police et d'un représentant du secrétariat de l'Union; et

(c) Des groupes mixtes chargés de l'instauration de la sécurité et de la confiance comme organe opérationnel de la commission mixte sur la sécurité. Ils sont composés de chefs de district ou de sous-préfets des zones frontalières, de chefs suprêmes traditionnels ou des personnalités de rang équivalent dans les zones frontalières, d'agents de la force publique, de représentants des organisations de jeunes et de femmes dans les zones frontalières, et des présidents des comités de développement rural ou des personnalités de rang équivalent.

22. Les ministres ont également invité la Commission économique pour l'Afrique à contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la relance des activités de l'Union, conformément au mandat que lui a donné le Secrétaire Général de l'ONU. Ils ont par ailleurs lancé un appel à la communauté internationale pour que celle-ci les aide à résoudre les problèmes des réfugiés dans l'ensemble de la sous-région. Cette stratégie a été par la suite reprise lors du sommet des trois chefs d'État tenu à Conakry en mai 2000, au cours duquel les chefs d'État ont affirmé leur engagement à donner une nouvelle impulsion à l'Union, et ont demandé à la communauté internationale d'appuyer plus activement leurs efforts.

23. Le secrétariat de la l'Union a depuis formulé des stratégies à court terme visant à consolider la paix et la sécurité dans les zones frontalières et à l'intérieur des pays membres. Les activités à mener dans la poursuite de cet objectif comprennent :

- (i) L'organisation et la conduite de patrouilles communes aux frontières des États membres ;
- (ii) La promotion de relations cordiales entre les peuples des régions frontalières par l'organisation d'activités culturelles, sociales et sportives ;
- (iii) La compilation, l'échange et la vérification de rapports sur la sécurité des frontières ;
- (iv) Le contrôle des mouvements de biens aux postes frontaliers en vue de réduire ou de prévenir le trafic des armes légères, de la drogue et d'autres produits prohibés ;
- (v) L'arbitrage paritaire en cas de violation de frontières.

2.3 La paix et la stabilité en Côte d'Ivoire comme éléments indispensables dans la sous-région

24. Dans le contexte d'une paix et d'une sécurité plus étendues dans le bassin du fleuve Mano, les Gouvernements de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, ainsi que les organismes internationaux présents dans la sous-régions sont unanimes sur la nécessité d'intégrer la Côte d'Ivoire dans les programmes généraux de construction de la paix et de stabilisation politique dans la sous-région.

25. Les accusations transfrontalières, le trafic illicite des armes légères, les mouvements des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les questions relatives à la réinstallation des réfugiés et l'endiguement du VIH/sida nécessitent la mise en œuvre d'un cadre sécuritaire dans l'ensemble du bassin du fleuve Mano, qui inclue la Côte d'Ivoire.

2.4 Une nouvelle impulsion au soutien à l'Union du fleuve Mano

26. Le Sommet des chefs d'État de l'Union tenu à Conakry le 20 mai 2004 a donné une impulsion nouvelle à la coopération entre les trois pays. En effet, c'est la première fois que les dirigeants des trois pays se rencontrent dans une atmosphère aussi cordiale. Ce nouveau climat de confiance résultait des changements positifs survenus dans le cadre de la stabilisation politique en Sierra Leone, de la formation d'un Gouvernement de transition au Libéria et de la baisse de tension entre les membres de ce Gouvernement.

27. Organisé dans le cadre de la relance des activités de l'Union, le Sommet a vu la participation du général Lansana Conté, président de la République de Guinée, de M. Ahmat Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone, et de Charles Gyude Bryant, Président du Gouvernement national transitoire de la République du Libéria, ainsi que des Présidents de la République de Côte d'Ivoire et de la République du Mali. Ce Sommet, a clairement montré que les dirigeants des États membres de l'Union avaient compris la nécessité d'intégrer les pays voisins dans les initiatives du bassin du fleuve Mano, en particulier dans le cadre des dispositions en matière de sécurité.

28. Tout porte alors à croire que les conditions actuelles sont propices à la relance de la coopération entre les pays membres, avec une attention particulière à la prise de mesures de confiance et de renforcement de la sécurité de part et d'autres des frontières, et à la réinstallation des personnes et communautés déplacées. Conformément à la décision du Sommet, l'application des dispositions en matière de sécurité transfrontalière et l'initiative de lutte contre le VIH/sida parmi les réfugiés et dans les communautés d'accueil se posent clairement comme des secteurs prioritaires, ce qu'ont d'ailleurs rappelé les ministres des affaires étrangères des trois pays lors de leur réunion tenue le 5 juillet 2004 à Addis Abeba, en marge du Sommet de l'Union africaine.

29. La sous-région est riche en ressources naturelles pouvant lui permettre d'assurer à long terme son développement économique et social. Cependant, elle a besoin, à court terme, de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables.

30. Il est encourageant de constater que l'implication significative de la communauté internationale dans les opérations de maintien de la paix dans les pays membres de l'Union a abouti à des résultats concrets avec la restauration de la paix en Sierra Leone et au Libéria. Cette implication sera davantage rentable si la communauté internationale peut tirer profit du climat de confiance politique renouvelé et de l'espoir placé en l'Union en apportant un appui accru et effectif à la coopération sous-régionale.

3.0 PROGRAMME PRIORITAIRE POUR RELEVER LES GRANDS DEFIS QUI SE POSENT A L'UNION DU FLEUVE MANO

31. Le programme proposé se fonde sur les priorités récemment définies par les dirigeants des trois pays. Il représente un programme minimal articulé autour d'un élément sous-régional et des initiatives nationales étroitement liées, l'objectif étant de relancer la coopération formelle dans le bassin du fleuve Mano en matière de défense, de sécurité, d'affaires intérieures et d'affaires étrangères, de lutte contre le VIH/sida, et de construction de la paix, ainsi que de redynamiser le secrétariat de l'Union.

3.1 Programme sous-régional

32. Le programme sous-régional proposé comprend : a) l'application du 15^{ème} Protocole à la Déclaration de l'Union du fleuve Mano sur la défense, la sécurité, les affaires intérieures et les affaires étrangères ; b) un programme de lutte contre la propagation du VIH/sida parmi les réfugiés, les anciens combattants et au sein de leurs communautés d'accueil ; c) la promotion d'une culture de paix et de relations paisibles entre les communautés ; et d) la relance du secrétariat de l'Union.

3.1.1. Appui à la mise en œuvre du 15^{ème} Protocole à la Déclaration de l'Union du fleuve de Mano sur la coopération, la défense, la sécurité, les affaires intérieures et les affaires étrangères

33. Les conflits internes et transfrontaliers ont favorisé une prolifération sans précédent d'armes légères et de petit calibre dans le bassin du fleuve Mano. Nul n'ignore que les fournisseurs, les trafiquants et les contrebandiers du marché noir, profitant de la porosité des frontières, mettent en circulation de grandes quantités d'armes légères et de petit calibre dans l'Union. Ainsi, malgré la présence des forces internationales dans la sous-région, il demeure facile de se procurer des armes de petit calibre.

34. Des groupes armés sont associés au trafic d'armes et sont impliqués dans des activités de contrebande, de trafic illicite de narcotiques, de traite d'êtres humains, en particulier des enfants, et dans le pillage de ressources naturelles précieuses.

35. Dans le cadre du Protocole de non-agression et de coopération en matière de sécurité et du 15^{ème} Protocole à la déclaration de l'Union du fleuve Mano, l'Union a adopté des politiques visant à encourager le dialogue politique et préconisant la sécurité transfrontalière. Ces instruments ne sont pas encore opérationnels. Dans le cadre de la recherche de réponses à ces questions, la CEA a aidé l'Union à élaborer un projet de dispositif en matière de sécurité et de limitation du trafic d'armes légères dans l'Union ; elle a en outre entrepris le renforcement des capacités et lancé une initiative d'appui logistique, en vue de renforcer la coopération en matière de sécurité transfrontalière entre les pays concernés.

36. L'association de la Côte d'Ivoire à la mise en œuvre du projet d'accord est également envisagée. L'aide extérieure est indispensable pour l'application du système général commun de défense et de sécurité pour l'Union, auquel sont associés tous les organes de sécurité nationale ainsi

que les chefs traditionnels et les organisations de la société civile dans la sous-région. Il est aussi important d'avoir l'appui de la communauté internationale dans la lutte contre les activités des mercenaires étrangers dans la sous-région et dans l'application des mesures visant à rendre responsables les producteurs et les trafiquants d'armes légères et autres armes, en vue de limiter les effets de ce phénomène destructeur.

3.1.2. Programme sous-régional de lutte contre le VIH/sida parmi des réfugiés et dans leurs communautés d'accueil dans les pays de l'Union du fleuve Mano

37. Malgré le taux de prévalence du VIH/sida relativement faible dans les pays de l'Union, l'on appréhende la propagation rapide de cette maladie. Il y a des raisons de croire que la guerre prolongée a aggravé la pauvreté et exacerbé la précarité des conditions de vie qui l'accompagnent, en particulier le manque total d'accès aux besoins et aux services de base tels que l'eau potable, la nutrition, la santé et l'éducation, créant de ce fait des conditions favorables à la transmission de toutes les sortes de maladies infectieuses et non infectieuses, notamment le VIH/sida. De même, nul n'ignore que l'instabilité politique, les conflits armés et les mouvements des populations contribuent également à la propagation de la maladie.

38. Les effets combinés du stationnement des soldats nationaux et internationaux pendant une longue durée dans des camps situés dans des zones lointaines, la fréquence généralisée des violences sexuelles contre des femmes et des jeunes filles, ainsi que les grands mouvements des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des réfugiés parmi les communautés traditionnelles et à travers les frontières nationales ont augmenté les risques d'infection au VIH dans la sous-région.

39. Malgré l'engagement des pays dans des initiatives nationales de lutte contre la maladie, il est à présent nécessaire d'orienter cette lutte au niveau sous-régional, avec comme objectif particulier la limitation des risques d'infection parmi l'importante population de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Dans ce contexte, la Guinée, la Sierra Leone, et la Côte d'Ivoire ont proposé un programme sous-régional commun de lutte contre le VIH/sida parmi les réfugiés et leurs communautés d'accueil, programme s'inspirant d'autres initiatives régionales telles que celle des pays riverains des fleuves Congo, Oubangui et Chari, celle des pays des Grands Lacs, celle des pays du bassin du Lac Tchad et celle des pays du couloir Abidjan-Lagos. L'aide internationale est indispensable à l'application de ce programme sous-régional commun pour lutter efficacement contre le VIH/sida.

3.1.3. Renforcement des capacités pour la promotion d'une culture de paix et l'amélioration des rapports entre les communautés

40. Des décennies de conflits armés et de guerres ont amené une génération entière dans le bassin de fleuve Mano à vivre dans des conditions de conflit et dans une société marquée par une culture de violence qui menace la sécurité à l'échelle tant nationale que sous-régionale. Ainsi, la construction de la paix et de la sécurité n'est plus une simple affaire d'armée ou de police ; elle implique aussi la participation de la société civile et des communautés sur des bases interpersonnelles.

41. Le programme proposé pour favoriser une culture de paix par l'usage des technologies de l'information et de la communication en vue de créer des relations entre les communautés se fonde sur les termes des résolutions A/Res/53/25 et A/Res/53/243 de l'ONU. Le premier objectif est de favoriser une culture de paix, en particulier chez les jeunes, en augmentant l'accès à l'éducation ainsi qu'aux possibilités technologiques et économiques, dans le cadre des efforts de reconstruction.

42. Le programme devra bénéficier de l'appui d'infrastructures et d'équipements technologiques en matière de TIC, qui favoriseront le rapprochement des personnes à travers les frontières et faciliteront la communication interculturelle, la compréhension mutuelle et la connaissance réciproque entre les communautés. Il permettra également aux membres de la communauté de prendre une large part à la prise des décisions devant affecter leur vie, y compris le maintien de la sécurité et la prévention des conflits.

43. Le programme contribuera également à améliorer considérablement les résultats en milieu scolaire dans les pays de l'Union, où une génération entière de jeunes hommes et femmes n'ont pas eu l'occasion de suivre un enseignement conventionnel à cause de la guerre. Il encouragera, par des mesures incitatives, les combattants démobilisés à rechercher un emploi décent, même dans leurs régions d'origine.

3.1.4 Redynamisation du secrétariat de l'Union du fleuve Mano

44. La redynamisation du secrétariat de l'Union, ainsi que la reprise des activités socio-économiques normales et la relance de la coopération sous-régionale constituent un élément important de la stratégie d'exécution des programmes sous-régionaux. Le projet de redynamisation du secrétariat de l'Union se fonde sur les énormes avantages qu'offrent la coopération et l'intégration économiques dans la sous-région et la nécessité de créer un organe technique indépendant pour aider à coordonner l'élaboration, de l'exécution et du suivi des programmes de coopération sous-régionale.

45. Certes les menaces contre la sécurité semblent avoir ralenti le rythme de la coopération ces dernières années, mais curieusement, ces mêmes menaces ont justifié la position des défenseurs de la coopération et de l'intégration au sein de l'UFM. A tout le moins, l'instabilité de la dernière décennie a montré clairement le niveau élevé d'interdépendance qui existe entre les trois pays et la nécessité de renforcer les mécanismes de sécurité collective et de progrès économique.

46. La création de l'Union en 1973 a énormément contribué à la gestion du processus de coopération dans la sous-région. L'objectif fondamental était de « mettre en place une fondation économique solide pour une paix durable, l'amitié, la liberté et le progrès social entre les deux pays ». À la lumière de l'expérience de dix ans de conflit dans la sous-région, le Sommet de mai 2000 a adopté le 15^e Protocole élargissant la coopération aux domaines politique, sécuritaire, des affaires étrangères et de la défense.

47. Depuis sa création, l'Union a à son crédit un certain nombre de réalisations remarquables. Celles-ci comprennent, dans la phase initiale, l'harmonisation des politiques commerciales extérieures des États membres, les progrès vers l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, la mise en place de l'infrastructure sous-régionale et l'amélioration des capacités productives des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie et l'énergie.

48. Les guerres et les conflits armés sporadiques ont pratiquement détruit la capacité du Secrétariat de l'Union à exécuter les principaux projets et l'ont privé de ressources. Par-dessus tout, un certain nombre de projets réalisés avec des ressources de l'Union et des bailleurs de fonds ont été ravagés par les guerres civiles. Un exemple palpable en est l'usine de verre de Monrovia, au Libéria, fruit de la politique de développement industriel de l'Union. Cette usine, qui était une entreprise à participation mixte entre la BAfD, le Libéria, la Sierra Léone et des investisseurs étrangers, satisfaisait jusqu'à l'éclatement de la guerre civile au Libéria environ 80% des besoins de l'Union en bouteilles et réalisait 50% d'économies en devises.

49. Il est admis que pour replacer les pays de l'Union sur le chemin de la croissance et du développement, la condition minimale consiste à renforcer la capacité du Secrétariat de l'Union à entreprendre des activités visant à répondre en premier lieu aux impératifs de rétablissement de la confiance et de sécurité, et ensuite aux besoins de développement des pays membres.

50. Il existe dans la sous-région d'excellentes perspectives de relance et de reconstruction, ce qui met aujourd'hui en évidence la nécessité d'une plus grande coopération entre les pays membres. En effet, non seulement la coopération renforcera les domaines nouveaux que sont la paix, la

sécurité et la réinstallation dans les pays pris individuellement, mais elle soutiendra également les programmes de reconstruction.

51. Le redressement de l'Union, avec l'aide de la communauté internationale, devrait se faire progressivement de manière à accorder la priorité à la promotion de la paix, de la sécurité et des conditions nécessaires à la libération des énergies de développement de la sous-région. Dès que sera restaurée et renforcée la capacité du Secrétariat de l'Union et lorsque les pays auront de nouveau placé leur confiance mutuelle dans la coopération régionale, l'Union devrait porter son attention sur l'utilisation viable des ressources communes, la reconstruction après un conflit et le processus d'intégration économique et politique.

52. La CEA a aidé à mettre en place une initiative de renforcement des capacités visant à restaurer les fonctions de base du Secrétariat de l'Union afin de lui permettre de relever les nouveaux défis de coopération entre les trois nations. En dépit de leurs ressources limitées, les trois gouvernements reconnaissent que le redressement du Secrétariat leur incombe au premier chef et ont exprimé leur engagement à verser leur contribution à l'Union. La Guinée a récemment acquitté son dû et les deux autres pays prennent les dispositions pour le faire. Les trois pays ont également indiqué leur résolution de mettre à la disposition du Secrétariat le personnel minimum qui lui manque pour son fonctionnement. Le Secrétariat a par conséquent fait des propositions pour régler la question des arriérés de salaires et de prestations, par le biais d'un dialogue constructif avec les États membres.

3.2 Programmes complémentaires à l'échelon des pays

53. Un nombre d'initiatives ont été identifiées dans les pays, dont le but est de garantir le succès dans la mise en œuvre du programme sous-régional proposé ci-dessus. Elles sont censées constituer la base des programmes d'aide à l'échelon des pays ; en voici le résumé :

3.2.1. Guinée

54. L'évolution de l'économie et le rythme du développement social n'ont pas donné satisfaction depuis que les guerres ont commencé dans le bassin de l'Union du Fleuve Mano, il y a quatorze ans. Il est vrai que les contraintes structurelles telles que les mauvaises conditions climatiques qui ont un effet sur la production d'électricité et d'eau ont contribué à ces résultats peu reluisants, mais les conditions externes instables constituent le principal facteur de ce déclin. Ces conditions ont conduit à l'arrivée massive d'un million de réfugiés en Guinée, ce qui a aggravé la situation budgétaire et compliqué la transition déjà difficile vers la gouvernance démocratique.

55. Certes, la situation économique reste caractérisée par la pauvreté, le taux élevé du chômage et la dégradation de l'environnement, mais il existe des faits positifs remarquables qui soulignent l'engagement renouvelé de la Guinée envers l'Union, notamment :

- Le rapatriement de la majorité des réfugiés et le rétablissement général de la paix au Libéria ;
- Les progrès obtenus dans l'amélioration du climat socio-politique avec l'aide de l'Union européenne ;
- L'interaction fructueuse entre le Gouvernement guinéen et la communauté internationale à l'intérieur de la Guinée ;

- La résolution prise par les chefs d'État de l'Union de s'attaquer à la vulnérabilité transfrontalière en mettant en place des patrouilles frontalières mixtes efficaces.

56. En ce qui concerne la paix, la sécurité et la reconstruction au niveau sous-régional, les principaux défis de la Guinée sont les suivants :

- Faire face aux conséquences liées à un nombre important de réfugiés, dont l'aide humanitaire ainsi que les structures de réinstallation et d'intégration de quelque 70 000 réfugiés ayant décidé de rester dans le pays ;
- Faire face aux risques aggravés de VIH/sida provoqués par les mouvements des personnes déplacées à l'intérieur du pays ;
- La restauration des infrastructures sociales et matérielles ainsi que de l'environnement naturel dans les zones frontalières détruites par l'afflux des réfugiés ;
- Surmonter les conséquences du conflit de la Côte d'Ivoire, freiner l'arrivée de nouveaux réfugiés, assurer la sécurité et la reprise harmonieuse de l'activité économique au sein des communautés vivant à la frontière avec la Côte d'Ivoire ;
- Assurer la sécurité aux frontières, particulièrement dans les zones éloignées de la Guinée forestière, afin d'empêcher que ces régions ne servent de refuge aux ex-combattants ainsi qu'aux trafiquants d'armes et de drogue;
- Renforcer les capacités de ses unités de sécurité en collaboration avec les pays de la sous-région, en vue de relever les défis sécuritaires communs;
- Faire augmenter l'aide internationale pour le pays aux fins de la réadaptation des réfugiés et de la reconstruction des infrastructures. En effet, la Guinée a reçu une aide internationale limitée pour faire face aux conséquences internes de la guerre et des conflits armés dans la sous-région. C'est ainsi que les ressources qui lui ont été fournies au titre de la Procédure d'appel global étaient estimées dans l'évaluation à mi-parcours de 2004 à seulement 10,2% des besoins révisés, qui s'élevaient à 36 044 152 dollars pour l'année.

3.2.2. *Libéria*

57. La situation économique et sociale au Libéria demeure déplorable plusieurs mois après la mise en place d'un gouvernement de transition et la mobilisation de ressources importantes dans le pays par les organismes des Nations Unies et autres organismes internationaux de développement. Les systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau fonctionnent mal en grande partie. Les ressources publiques et le pouvoir au niveau local ne sont pas encore aux mains d'institutions publiques. Les risques d'une crise économique prolongée et d'un malaise social demeurent donc très élevés.

Événements positifs au Libéria

58. A la suite de la signature de l'Accord de paix global d'Accra, le pays a engagé la mise en œuvre du désarmement, de la mobilisation, de la réhabilitation et de la réintégration (DDRR), ainsi que la restructuration de la police et de la sécurité nationales, avec le concours de la Mission des Nations Unies au Libéria.

59. Le Gouvernement national de transition est aussi engagé dans la réconciliation et le maintien de la dynamique de paix afin de mettre en place le cadre nécessaire pour un processus électoral efficace, qui garantirait la transparence et la responsabilité souhaitées dans le passage à la gouvernance démocratique en 2005 et au-delà.

60. Les dirigeants sont de plus en plus conscients du fait que la consolidation de la paix et le rétablissement de la confiance au sein des populations, conformément aux idées avancées par le Secrétaire général dans « l'Agenda pour la paix », nécessiteraient :

- Le rapprochement d'intérêts politiques divergents par un programme national de développement tenant compte de tous les intérêts régionaux et communautaires et cherchant à améliorer les services publics, particulièrement les relations entre la police et la sécurité, d'une part, et les communautés, d'autre part ;
- Un engagement en faveur d'une mise en œuvre énergique du 15^e Protocole à la Déclaration de l'Union du fleuve Mano (coopération en matière de défense, sécurité, affaires intérieures et extérieures) qui est au cœur de la stratégie de rétablissement de la confiance.

Préoccupations et défis du Libéria

61. Les préoccupations et défis majeurs du Libéria dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la reconstruction sous-régionales sont les suivants :

- Mettre en œuvre un programme détaillé de réadaptation et de réintégration basé sur le programme global de rétablissement de la confiance, de relance et de reconstruction au niveau national, afin de pallier les insuffisances et les erreurs quant au programme de DDRR en cours, et garantir une transition harmonieuse de l'assistance d'urgence et humanitaire à la reconstruction et au développement postérieurs au conflit ;
- Restaurer les infrastructures sociales et matérielles de base telles que l'eau et l'électricité, notamment celles qui peuvent soutenir la réintégration et la démobilisation ainsi que l'emploi des jeunes, et se servir des activités de restauration comme point de départ pour la formation spécialisée et la création d'emplois ;
- Renforcer le rôle des communautés et de la société civile en termes de surveillance de la consolidation de la paix, du maintien de la sécurité et de la prévention du trafic des armes de petit calibre, particulièrement dans les zones frontalières, et faciliter l'accès à l'intérieur du pays. Le Gouvernement de transition a engagé des pourparlers avec la Sierra Léone pour associer les communautés frontalières aux dispositifs conjoints de renforcement de la sécurité. Les besoins en ressources en termes d'équipements et de sensibilisation à la sécurité sont énormes et nécessiteront l'aide de la communauté internationale ;

- Rétablir la confiance aux niveaux communautaire, national et sous-régional afin de maintenir la paix, de promouvoir l'activité économique et de garantir le passage harmonieux à une démocratie électorale en 2005 ainsi que la réintégration des réfugiés regagnant le pays;
- Renforcer de nouveau les capacités des institutions nationales de gouvernance, particulièrement la fonction publique, pour gérer les contributions annoncées et affectées au renforcement de la paix et à la reconstruction, et intégrer l'aide internationale aux programmes publics, ce qui permettrait de réduire la trop grande dépendance des bailleurs de fonds à l'égard des ONG et du secteur privé étranger ;
- Satisfaire les conditions juridiques et institutionnelles permettant la levée rapide des sanctions contre le Libéria, telles que l'amélioration de la gestion des recettes et des exportations, l'adhésion au processus de Kimberley et la gestion publique des ressources ;
- Mettre fin à la situation instable et rétablir la paix en Côte d'Ivoire voisine.

3.2.3 *Sierra Leone*

62. A l'instar de ses voisins, la Sierra Leone a connu une baisse importante de son activité économique dans les années 90, la chute du PIB réel entre 1992 et 1999 avoisinant les 38%, principalement en raison de la désorganisation de l'agriculture et de l'extraction des diamants liée à la guerre.

63. Toutefois, depuis la signature de l'Accord de paix, le pays montre des signes de relance économique et de transition politique concluante associés à une plus grande liberté de mouvement et à la remise en état des institutions publiques et des services de base dans les zones résidentielles urbaines. Les exportations connaissent également une reprise.

64. Le Gouvernement sierra-léonais est aussi désireux de partager les expériences postérieures aux conflits avec le Libéria en vue d'un passage harmonieux de l'assistance à la relance dans ce pays et surtout afin de consolider la paix et la sécurité dans la sous-région. Le Gouvernement a par ailleurs exprimé son engagement à revitaliser le Secrétariat de l'Union et à mettre en place d'autres activités de coopération sous-régionales, particulièrement les structures mixtes de sécurité.

Préoccupations et défis de la Sierra Leone

65. En ce qui concerne la paix, la sécurité et la reconstruction sous-régionales, les préoccupations et défis majeurs de la Sierra Leone sont les suivants :

- Accélérer la croissance économique et réduire le chômage et la pauvreté dans les villes, notamment chez les jeunes, afin de consolider la paix et alléger les tensions sociales ;
- Renforcer les capacités de l'État afin d'étendre son contrôle administratif au pays tout entier ;

- Remettre en état les infrastructures sociales et matérielles, surtout dans les communautés urbaines, et restaurer la confiance dans les milieux d'affaires en vue de la relance de l'économie ;
- Assurer la mise en œuvre effective des programmes de réadaptation et de formation spécialisée. L'on a noté que les récents bénéficiaires de la formation spécialisée vendaient leur équipement et retournaient dans la rue ;
- Empêcher le trafic transfrontalier des armes, particulièrement de sources internationales illégales, ce trafic affaiblissant le programme de désarmement ;
- Intégrer les communautés frontalières dans les unités de sécurité installées le long des frontières nationales de tous les pays du bassin de l'Union, et parvenir entre dirigeants à un accord sur l'implication de la société civile et des communautés au rétablissement de la paix et de la sécurité, aux côtés des organes militaires et de police traditionnels ;
- Mobiliser des ressources en quantité suffisante pour soutenir la paix et la sécurité et remettre en état les infrastructures, clés de la relance économique et de la stabilité sociale.

4. PARTENARIAT POUR SOUTENIR L'INITIATIVE DE L'UNION DU FLEUVE MANO

66. Le soutien de la communauté internationale pour la paix et la stabilité dans la région de l'Union est nécessaire pour obtenir un rendement maximum de tout investissement public effectué dans le cadre des programmes de relance économique et de reconstruction des pays pris individuellement. D'où la nécessité de programmes et de financements conjoints placés sous l'égide des institutions internationales, à l'instar de l'ONU, mis en œuvre par l'intermédiaire d'organes sous-régionaux tels que le Secrétariat de l'Union, en collaboration avec les institutions régionales correspondantes comme la CEDEAO, la CEA, la BafD, et complétés par les institutions nationales, y compris la société civile.

67. Conformément aux propositions et recommandations faites récemment, à l'instar du projet de l'Union sur l'Accord conjoint relatif à la sécurité et à la lutte contre les armes de petit calibre, le cadre institutionnel d'acheminement de l'aide internationale en faveur du rétablissement de la paix, du maintien de la sécurité et de la reconstruction économique et sociale au sein de l'Union devrait comprendre :

- La création par l'ONU d'un Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité globale dans l'Union, étendu à la Côte d'Ivoire ;
- La mise en réseau des organisations de la société civile et des communautés pour qu'elles prennent pleinement part aux consultations et au suivi relatifs à la paix, à la sécurité et aux affaires publiques.

68. Etant donné les difficultés que connaissent les pays de l'Union en termes de financements publics, le soutien de la communauté internationale sera essentiel dans la concrétisation des espoirs nourris pour une paix durable dans la sous-région. Pour financer les propositions contenues dans le présent rapport, les pays de l'Union lancent un appel à la communauté des bailleurs de fonds pour le décaissement des conditions annoncées lors des précédentes conférences de mobilisation de fonds et

au titre de la Procédure d'appel global. De plus, la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale par l'ONU peut être considérée comme une stratégie visant à stimuler la mobilisation des ressources nécessaires aux efforts de reconstruction, de paix et de sécurité déployés au sein de l'Union.

69. Les organismes du système des Nations Unies pourraient être encouragés à affecter une partie des fonds alloués aux pays à titre individuel aux programmes sous-régionaux de la région du fleuve Mano. En outre, les équipes de pays des Nations Unies devraient veiller à intégrer les propositions du présent rapport dans les bilans communs de pays et ensuite dans le Plan - cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cela signifie que les bilans communs de pays et le Plan-cadre doivent servir à la mobilisation des ressources et à la coordination de l'aide destinée au rétablissement de la paix et de la sécurité au sein de l'Union. Il est également recommandé qu'en dehors de ces bilans et du Plan-cadre, l'ONU met en place, au niveau de la sous-région et de l'Union, un bilan et un plan-cadre pour l'aide au développement communs, consacrés à la sécurité et à la réduction de la pauvreté.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

70. Les dirigeants des pays de l'Union commencent à montrer un intérêt véritable pour la paix et la sécurité aux plans national et sous-régional. On le voit dans la volonté commune de relancer la coopération sous-régionale sur toutes les questions liées à la paix, à la sécurité et au progrès social dans la sous-région et à l'intérieur des frontières nationales.

71. Le soutien de la communauté internationale sera essentiel au renforcement des intérêts pour la paix au sein de l'Union, y compris en Côte d'Ivoire. Ce soutien est urgent et peut être apporté sous les formes clés suivantes :

a) Mise au point pour les pays de l'Union, d'un programme commun de paix, de sécurité et de développement rattaché à un cadre révisé de la Déclaration de l'Union de 1973, y compris des systèmes d'alerte rapide et le maintien de l'ordre ;

b) Amélioration de la coordination du soutien accordé aux pays de l'Union par le système des Nations Unies;

c) Soutien à la revitalisation du Secrétariat de l'Union afin d'apporter aux pays un aide par la coordination et le suivi de la coopération sous-régionale en vue du développement ;

d) Versement des contributions annoncées et de ressources supplémentaires pour soutenir les programmes sous-régionaux et nationaux proposés ;

e) Mobilisation de ressources et acheminement peu coûteux de l'aide internationale par le biais des bilans communs de pays et du Plan-cadre, ainsi que par un bilan et un plan-cadre d'aide au développement sous-régionaux communs ;

f) Intégration des efforts d'utilisation des ressources humaines, en particulier les jeunes et les ex-combattants, dans les programmes de démobilisation, de désarmement, de réhabilitation et de reconstruction ;

g) Renforcement des capacités pour la promotion d'une culture de paix en se servant des réseaux et instruments communautaires, y compris les technologies de l'information et de la communication ;

h) Révision du cadre de la Déclaration de l'Union pour une coopération sous-régionale dans le contexte plus large du développement économique, social et politique du Libéria, de la Sierra Léone et de la Guinée.

